



Alain

ECOLE de CONDUITE

Agréments Préfectoraux : CHÂTEAUDUN E140280010 renouvelé le 09/01/19 par DDT CHARTRES
& CLOYES LES 3 RIVIERES E150280090 délivré le 03/08/2015 par DDT CHARTRES
Garantie financière APRIL Entreprise : Contrat CHÂTEAUDUN n° GFA0000413 – Montant garanti: 132 138 € - Échéance: 31/12/2019
Contrat CLOYES n° GFA0000442 - Montant garanti : 23 862€ - Échéance : 31/12/2019
Assurés au titre de l'article L.211-1 du code des assurances par MASTER Assurances - Police n°: 1013010911
Établissements certifiés conformes par le Préfet d'Eure et Loir au référentiel « Qualité des formations » le 13/12/2018

ANNEXE 1

Dès 15 ans, pendant une période de 1 à 3 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite ou conduite accompagnée permet d'acquérir une expérience concrète de la conduite et d'apprendre dans des situations de conduite très variées.

PROGRAMME DE FORMATION

suivant le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne



➤ 1- MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

➤ 2 - APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

➤ 3 - CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

➤ 4 - PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

- LES 3 ETAPES DE LA FORMATION :

- **une formation théorique** : à l'issue de laquelle vous devez avoir réussi l'examen code (ETG)
- **une formation pratique** : un minimum de 20 heures de conduite (défini après Evaluation de départ) vous amenant au niveau du titulaire du permis de conduire.
- **un RDV préalable** : séance individuelle de 2h de conduite en présence d'au moins 1 accompagnateur assis à l'arrière du véhicule qui bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

Une fois la formation validée, l'attestation de fin de formation remise par l'enseignant et l'extension de garantie d'assurance définie, vous pourrez conduire avec vos accompagnateurs pour 1 an minimum.

- LES RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES DE L'AAC :

Vous aurez un suivi pédagogique assuré par l'Ecole de Conduite Alain qui se concrétisera par 4 rendez-vous obligatoires :

- **Le premier** : Après 6 à 8 mois de conduite accompagnée et environ 1000 km parcourus. Une séance individuelle de conduite avec l'accompagnateur et le moniteur d'une durée d'1 heure,
- **Le second et le troisième** s'effectueront en salle et en cours collectif pour une durée de 2h chacun.
- **Et le dernier** : Lorsque vous aurez parcouru au moins 3.000 km. Une séance individuelle avec l'accompagnateur et le moniteur d'une durée d'1 heure.

- LA PRESENTATION AU PERMIS DE CONDUIRE :

Au terme de votre formation AAC de minimum un an, 3 000km parcourus et 17 ans ½ révolus, nous organiserons les modalités de votre présentation à l'épreuve du permis de conduire.

Quand vous obtiendrez le permis de conduire, l'auto-école vous délivrera une attestation de fin de conduite accompagnée. Cette attestation sera à remettre à votre l'assureur.



Signature du candidat (et du représentant légal)